

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE REGIONALE

LE PROJET CONCERNE LE OU LES DISPOSITIF(S) D'AIDE(S) SUIVANT(S) :

- Aide à la prévention des risques en agriculture (investissements de lutte contre le gel, la grêle...)
- Soutien au développement et à la rénovation des vergers
- Sécurisation de la ressource en eau (projets d'irrigation)

INTITULE DU PROJET :

.....
.....

Dossier suivi par :
(par exemple contact chambre d'agriculture)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Concerne uniquement les agriculteurs

STATUT JURIDIQUE :

.....
(Exploitant agricole individuel, société agricole ou groupement, établissement d'enseignement ou de recherche mettant directement en valeur une exploitation agricole...)

RAISON SOCIALE :

(Pour les personnes morales)

REPRESENTANT LEGAL :

NOM :

Prénom :

Fonction :

COORDONNEES DU DEMANDEUR :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

Liste des détenteurs de capital ou des associés :

Nom/Prénom/Raison sociale	JA oui/non

Orientation technico-économique de l'exploitation et activités :

.....

.....

Surface Agricole Utile totale : ha

Assolement :

.....

Mode(s) de commercialisation des produits :

.....

Siège de l'exploitation situé en zone de montagne : OUI NON

Adhésion à une CUMA : OUI NON

Adhésion à une structure collective autre que CUMA (coopérative, GIEE) : NON OUI (à préciser)

.....

Evolutions de l'exploitation prévues dans un avenir proche (*par exemple installation d'un JA*) :

.....

.....

Démarche(s) qualité(s) engagée(s) au sein de l'exploitation :

BIO IGP Fruits et Légumes d'Alsace AOC Autre : (à préciser)

Démarche(s) environnementale(s) engagée(s) au sein de l'exploitation :

Haute Valeur Environnementale (HVE) Ecophyto Production Fruitière Intégrée (PFI) Autre : (à préciser)

.....

DESCRIPTION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Compléter le ou les document(s) annexe(s) correspondant au(x) dispositif(s) d'aide(s) sollicité(s).

- Annexe 1 : Aide à la prévention des risques en agriculture (investissements de lutte contre le gel, la grêle...) **p.5-6**
- Annexe 2 : Soutien au développement et à la rénovation des vergers **p.7-10**
- Annexe 3 : Sécurisation de la ressource en eau (projets d'irrigation) **p.11-14**

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

POUR TOUS LES DEMANDEURS :

- Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé et son ou ses annexe(s)
- Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles (devis estimatifs détaillés)
- Relevé d'identité bancaire ou postal en format IBAN de moins de trois mois
- Pour les projets bénéficiant aux JA : Copie(s) du ou des certificat(s) de conformité JA ou attestation d'affiliation à la MSA en qualité de chef d'exploitation précisant la date d'effet et copie de la carte d'identité (pour les jeunes installés sans aide)
- Pour les projets menés en cohérence avec une démarche qualité : attestation démarche qualité (certification AB ou en conversion, certification Fruits et Légumes d'Alsace...)
- Pour les projets d'irrigation : carte de localisation du point de prélèvement (forage ou prélèvement en rivière)
- Pour les projets de création de forages et de retenues d'eau : copie du dossier complet de dépôt en préfecture (si concerné)

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES :

- Copie de la carte d'identité en cours de validité
- Attestation de régularité sociale MSA

POUR UNE ASSOCIATION :

- Récépissé de déclaration en préfecture
- Statuts en vigueur de l'association

POUR UNE SOCIETE OU UNE ENTREPRISE PRIVEE :

- Extrait K-bis, inscription au registre ou répertoire concerné
- Statuts en vigueur
- Attestation de régularité sociale MSA

POUR UNE CUMA :

- Bilan ou comptes de résultats du dernier exercice
- Statuts en vigueur
- Attestation de régularité sociale MSA

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) M(me)

en qualité de de la structure

➤ **sollicite** l'aide de la Région Grand Est d'un montant de €,

➤ **atteste sur l'honneur** :

l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et ses annexes ainsi que dans les pièces justificatives jointes,

être à jour de mes cotisations sociales et fiscales

ne pas avoir sollicité pour le même projet / les mêmes investissements, une aide autre que celles indiquées sur le présent formulaire de demande d'aide

à conserver le matériel pendant une durée de 3 ans à compter de la date de notification d'aide

que le matériel faisant l'objet de la demande d'aide ne sera pas utilisé pour la réalisation de prestations de services payantes

à maintenir la surface irriguée en cultures spéciales pour une durée minimum de 5 ans (pour les projets d'aide à la sécurisation de la ressource en eau uniquement)

être à jour de ces obligations déclaratives vis-à-vis de l'Agence de l'Eau pour la redevance pour prélèvement à usage d'irrigation

➤ **m'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide** à informer la Région de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,

Fait à :, le

Signature du représentant légal + tampon

Faire précéder chaque signature de la mention : « Lu et approuvé »

CONTACT ET DEPOT DE LA DEMANDE D'AIDE

Dépôt des demandes d'aide à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Madame Lise JUNG
Région Grand Est
Direction de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Forêt
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67 070 STRASBOURG Cedex

Contacts complémentaires :

Région Grand Est
Direction de l'Agriculture, de la Viticulture et de la forêt
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 15 64 99

Annexe 1 : Aide à la prévention des risques en agriculture (investissements de lutte contre le gel, la grêle...)

DESCRIPTIF DU PROJET

Localisation du projet :

Identique à la localisation du demandeur : Oui Non

Si non, préciser l'adresse :

Dans le cas où le projet se situe sur plusieurs communes, liste des communes concernées :

Calendrier prévisionnel du projet :

Date prévue de début de projet : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Date prévue de fin de projet : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Description des travaux et du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs recherchés en termes de performances économiques, sociales et environnementales :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DEPENSES PREVISIONNELLES DU PROJET

	Libellé de l'investissement prévu	Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur	Montant total (HT)
Investissement matériel productif (équipements et matériels)			€
			€
			€
			€
			€
			€
			€
TOTAL			€

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financements	Montant total des dépenses (plafonnées à 80 000 € maximum)	Taux d'aide	Montant de l'aide sollicitée (HT)
Financement Région Grand Est sollicité		40 %	€

Financements	Montant (HT)
Financement Région Grand Est sollicité	€
Autre(s) financeur(s) (<i>à préciser</i>) :	€
Apport du demandeur	€
COUT TOTAL DU PROJET	€

Rappel des modalités d'aide du dispositif : Aide à la prévention des risques en agriculture (investissements de lutte contre le gel, la grêle...)

OBJECTIFS :

Maintenir la compétitivité des exploitations en sécurisant la production vis-à-vis des aléas climatiques et des attaques de ravageurs

PERIMETRE D'INTERVENTION :

Région Grand Est

BENEFICIAIRES :

Exploitants agricoles individuels, sociétés agricoles, groupements d'agriculteurs...

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES :

- Matériels de protection contre le gel, la grêle (filets paragrêles, brasseurs d'airs, tours à vent...)
- Matériels de protection contre les oiseaux : filets anti-oiseaux (**uniquement pour les exploitations sont situées en zone de montagne**)

Les consommables ne sont pas éligibles

INTENSITE DE L'AIDE :

40% des dépenses plafonnées à 80 000 €

FINANCEUR :

Région Grand Est

Annexe 2 : Soutien au développement et à la rénovation des vergers

DESCRIPTIF DU PROJET

Localisation du projet :

Identique à la localisation du demandeur : Oui Non

Si non, préciser l'adresse :

Dans le cas où le projet se situe sur plusieurs communes, liste des communes concernées :

Calendrier prévisionnel des travaux de plantation :

Date prévue de début de projet : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Date prévue de fin de projet : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Description des travaux et du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objectifs recherchés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Renseignements complémentaires sur le porteur de projet :

La demande est portée par un JA : Oui Non

La demande d'aide se fait dans le cadre d'un démarrage d'une nouvelle installation : Oui Non

Le projet de plantation est-il un projet collectif : Oui Non

Si oui, préciser les aspects collectifs du projet :

.....

DEPENSES MATERIELLES DU PROJET

Coût des plants	Espèce	Prix unitaire (HT)	Quantité	Nom du fournisseur	Montant total (HT)
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
	TOTAL				

Autres matériels : tuteur et palissage	Libellé de l'investissement prévu	Prix unitaire (HT)	Quantité	Nom du fournisseur	Montant total (HT)
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
		€			€
TOTAL					€

DETAIL DU PROJET DE PLANTATION

Espèce (choisir dans la liste ¹)	Surface de plantation prévue	Coût des plants (HT)	Autre matériel (tuteur et palissage) (HT)	Frais d'entretien (nbre d'ha X forfait ²)	Coût total des dépenses (HT)
	ha	€	€	€	€
	ha	€	€	€	€
	ha	€	€	€	€
	ha	€	€	€	€
	ha	€	€	€	€
TOTAL	ha (max. 4 ha sauf exception ³)	€	€	€	€

¹ groseilles, myrtilles, mirabelles, noisettes, noix, poires, pommes à jus, cerises de bouche gobelets, cerises de bouche axe en conduite protégée, pommes, prunes, quetsches, cerises d'industrie, pêches, abricots, framboises, mûres

² groseilles, myrtilles : 9 000 € mirabelles, noix, noisettes : 7 500 € poires, pommes à jus, cerises de bouche : 5 000 € pommes, prunes, cerises d'industrie, pêches, abricots, framboises, mûres : 4 000 €

³ démarrage d'une nouvelle installation ou projet collectif

AIDE REGIONALE SOLLICITEE

Espèce (choisir dans la liste ¹)	Coût total des dépenses (HT)	Taux d'aide	Montant d'aide sollicitée	Cadre réservé à la Région Grand Est			
				Surface de plantation prévue	Plafond d'aide maximum /ha	Plafond d'aide global (Nbre d'ha X plafond maximum d'aide /ha)	Montant d'aide maximum retenu (Région)
	€	40%	€	ha	€	€	€
	€	40%	€	ha	€	€	€
	€	40%	€	ha	€	€	€
	€	40%	€	ha	€	€	€
	€	40%	€	ha	€	€	€
TOTAL GLOBAL	€		€	ha (max. 4 ha sauf exception)	€	€	€

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Financements	Montant (HT)
Financement Région Grand Est sollicité	€
Autre(s) financeur(s) (à préciser) :	€
Apport du demandeur	€
COUT TOTAL DU PROJET	€

Rappel des modalités d'aide du dispositif : Soutien au développement et à la rénovation des vergers

OBJECTIFS :

- Augmenter la production pour satisfaire le potentiel de consommation
- Assurer un renouvellement des espèces et une meilleure adéquation aux attentes du marché
- Accélérer la transition agro-environnementale dans les exploitations du Grand Est avec un objectif de 90 % des vergers sous certification environnementale d'ici 2030

PERIMETRE D'INTERVENTION :

Région Grand Est

BENEFICIAIRES :

Exploitants agricoles individuels, sociétés agricoles ou groupements d'agriculteurs...

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES :

- Achat des plants
 - Acquisition de matériels pour l'installation (tuteur, palissage)
 - Frais d'entretien par ha sur les années improductives
 - groseilles, myrtilles : 9 000 €
 - mirabelles, noix, noisettes : 7 500 €
 - poires, pommes à jus, cerises de bouche : 5 000 €
 - pommes, prunes, cerises d'industrie, pêches, abricots, framboises, mûres : 4 000 €
- Les travaux de plantation ne sont pas éligibles.

DENSITE MINIMUM DE PLANTATION :

- petits fruits : 3 000 arbres/ha
- pommes à couteaux en haie fruitière palissée : 1 400 arbres/ha
- poires en haie fruitière palissée : 1 000 arbres/ha
- cerises de bouche axe en conduite protégée, noisettes : 600 arbres/ha
- pommes à jus, pommes en gobelet, poires en gobelet : 500 arbres/ha
- pêches, abricots, cerises de bouche en gobelet : 280 arbres/ha
- mirabelles, quetsches, cerises d'industrie, prunes bleues : 180 arbres/ha
- noix : 100 arbres/ha

INTENSITE DE L'AIDE : 40% des dépenses éligibles

PLAFOND DE L'AIDE :

- Pommes variétés résistantes à la tavelure en haie fruitière palissée : 5 800 €/ha, 6 200 €/ha pour les JA
- Pommes à couteaux, cerises de bouche axe en conduite protégée, poires : 4 800 €/ha, 5 200 €/ha pour les JA
- Pommes à jus, mirabelles, petits fruits, quetsches, cerises d'industrie : 3 800 €/ha, 4 200 €/ha pour les JA
- Pêches, abricots, noix, noisettes : 2 800 €/ha, 3 200 €/ha pour les JA
- Prunes bleues : 2 000 €/ha, 2 400 €/ha pour les JA
- Cerises de bouche gobelets : 1 400 €/ha, 1 800 €/ha pour les JA

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Surface minimum de plantation : 25 ares pour les petits fruits, 0,5 ha par espèce
- Demande limitée à 4 ha de plantation sauf exception (démarrage d'une nouvelle installation ou projet collectif)
- Pour bénéficier de cette aide, l'exploitant devra soit mettre en œuvre une démarche environnementale (Vergers écoresponsables, HVE, PFI ou Ecophyto) soit adhérer à une démarche qualité (IGP, AB ou conversion AB).

Annexe 3 : Sécurisation de la ressource en eau (projets d'irrigation)

DESCRIPTIF DU PROJET

Localisation du projet :

Identique à la localisation du demandeur : Oui Non

Si non, préciser l'adresse :

Dans le cas où le projet se situe sur plusieurs communes, liste des communes concernées :

Calendrier prévisionnel du projet :

Date prévue de début de projet : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Date prévue de fin de projet : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Description des travaux et du projet : (un document annexe pourra être joint au dossier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objectifs recherchés en termes de performances économiques, sociales et environnementales : (un document annexe pourra être joint au dossier)

.....
.....
.....
.....

Renseignements complémentaires :

La demande est portée par un JA : Oui Non

Le projet d'irrigation est un projet collectif : Oui Non

Si oui, préciser les aspects collectifs du projet d'irrigation :

Le projet concerne la ou les cultures suivantes :

Nombre d'hectares concernés par le projet :

Le projet est en lien direct avec la mise en œuvre d'une :

démarche environnementale : Oui Non si oui, préciser :

démarche qualité : Oui Non si oui, préciser :

démarche de mise en marché collective : Oui Non si oui, préciser :

Le projet est situé en zone de montagne : Oui Non si oui, préciser la commune :

Si concerné : Longueur du forage :m Localisation du forage :

Origine de la ressource en eau : Volume de la retenue d'eau :m³

Origine de la ressource en eau :

- Eau potable
- Eaux superficielles (cours d'eau)
 - fournir la carte de localisation du point de prélèvement
- Eaux souterraines (forage)
 - fournir une carte de localisation du forage
 - profondeur du forage : m
 - code BSS :

A quelle distance du cours d'eau le plus proche (dont cours d'eau phréatique) se situe le point de prélèvement ? m

Nom du cours d'eau le plus proche :

Débit prélevé avant projet Débit prélevé après projet

Surface irriguée avant projet Surface irriguée après projet

Le projet est-il localisé sur une zone de tension quantitative ? non oui

Pour les forages et les retenues d'eau, un dossier de déclaration a-t-il été déposé en préfecture ?

- non oui

→ Si oui, fournir une copie du dossier complet

Numéro de contribuable communiqué par l'Agence de l'eau pour votre déclaration de prélèvement irrigation :

DEPENSES PREVISIONNELLES ELIGIBLES DU PROJET

Frais généraux (études de faisabilité technico-économique)	Libellé des frais généraux	Nom de l'entrepreneur et numéro du devis	Montant total (HT)
			€
			€
			€
SOUS-TOTAL			€

Investissements matériels liés au forage	Libellé de l'investissement prévu	Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur et numéro du devis	Montant total (HT)
			€
			€
			€
			€
			€
SOUS-TOTAL			€

	Libellé de l'investissement prévu	Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur et numéro du devis	Montant total (HT)
Investissements matériels liés à la création de retenues d'eau			€
			€
			€
			€
			€
SOUS-TOTAL			€

	Libellé de l'investissement prévu	Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur et numéro du devis	Montant total (HT)
Investissements matériels liés aux réseaux de transport et de distribution			€
			€
			€
			€
			€
SOUS-TOTAL			€

UNIQUEMENT POUR LES PROJETS COLLECTIFS	Libellé de l'investissement prévu	Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur et numéro du devis	Montant total (HT)
Investissements matériels liés à l'énergie (pompes et raccordements électriques)			€
			€
			€
			€
			€
SOUS-TOTAL			€

COÛT TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES DU PROJET	€
--	----------

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Poste de dépenses immatérielles	Coût des dépenses plafonnées ¹	Taux d'aide correspondant ¹	Montant d'aide sollicitée	Cadre réservé à la Région
				Montant d'aide maximum retenu
	€	%	€	€
	€	%	€	€
	€	%	€	€
SOUS-TOTAL	€		€	€

¹ études préalables au projet : 80% des dépenses plafonnées à 1 500 € (individuel) ou 5 000 € (collectif)

Poste de dépenses matérielles	Coût des dépenses plafonnées ¹	Taux d'aide correspondant ²	Montant d'aide sollicitée	Cadre réservé à la Région
				Montant d'aide maximum retenu
Forage	€	%	€	€
Retenue d'eau	€	%	€	€
Réseau de transport et de distribution	€	%	€	€
Pompes et raccordements électriques	€	%	€	€
	€	%	€	€
	€	%	€	€
SOUS-TOTAL	€⁴		€	€

² forages : dépenses plafonnées à 300 €/m de profondeur
création de retenues d'eau de substitution : dépenses plafonnées à 5 €/m³

³ projets individuels : 15% + 5% zone de montagne + 5% JA + 5% AB
projets collectifs : 25%

⁴ plafond des dépenses: 100 000 € (individuel), 400 000 € (collectif)

Financements	Montant (HT)
Financement Région Grand Est sollicité	€
Autre(s) financeur(s) (à préciser) :	€
Apport du demandeur	€
COUT TOTAL DU PROJET	€

Rappel des modalités d'aide du dispositif : Sécurisation de la ressource en eau (projets d'irrigation)

OBJECTIFS :

Accompagner les investissements en matériel d'irrigation économes en eau pour optimiser l'usage de l'eau
Limiter l'impact de l'irrigation sur l'environnement en encourageant les prélèvements sur les ressources moins limitées et plus abondantes
Améliorer la gestion de l'eau en encourageant la création de projets d'irrigation collectifs en optimisant la consommation énergétique et en mutualisant les coûts de maintenance

PERIMETRE D'INTERVENTION :

Région Grand Est

BENEFICIAIRES :

Exploitants agricoles individuels, sociétés agricoles, groupements d'agriculteurs...

PRODUCTIONS ELIGIBLES :

- Maraîchage (hors betterave) et productions fruitières
- Autres cultures spéciales (tabac, houblon, semences)

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES :

- Etudes de faisabilité technico-économique
- Forages : dépenses plafonnées à 300 €/m de profondeur
- Création de retenues d'eau de substitution : dépenses plafonnées à 5 €/m³
- Réseaux de transport et de distribution (goutte à goutte non jetable uniquement)
- Pompes et raccordements électriques (uniquement pour les projets collectifs)

INTENSITE DE L'AIDE :

Etudes préalables au projet : 80% des dépenses plafonnées à 1 500 € (individuel) ou 5 000 € (collectif)

Investissements matériels :

- projets individuels : 15% + 5% zone de montagne + 5% JA + 5% AB
- projets collectifs : 25%

Plafond des dépenses: 100 000 € (individuel), 400 000 € (collectif)

CONDITIONS PARTICULIERES D'ELIGIBILITE :

Démarche environnementale, adhésion à une démarche qualité ou démarche de mise en marché collective obligatoire

Création de forage ou de retenue d'eau : projets devant faire l'objet d'un dossier Loi sur l'eau

Dossiers étudiés au cas par cas au vu d'une présentation du projet